



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 18-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 27/03/2026

Objet : Budget Primitif 2026 de la commune

Est soumis à l'approbation du Conseil le budget primitif qui comporte la reprise des résultats de l'exercice 2025.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,
Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté dans la présente séance du conseil municipal,
Vu la délibération du présent conseil décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2025
Entendu l'exposé du rapporteur, Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte le budget primitif 2026, voté par nature, qui s'équilibre :

En fonctionnement à 1 822 713.65 €

En investissement à 1 235 212.47 €

PRÉCISE que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du compte financier unique 2025 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

La Barben le 09/04/2026

Le Maire
Franck SANTOS



Secrétaire de séance
Justine GRATTEPAIN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Fait à La Barben. le

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---oooOooo---

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois d'avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, légalement convoqués le 27 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

PRÉSENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Frédérique EBOUNDA, Noel THOMAS, Sabine BOUICHET, Dorian TORTEL, Benoit CLADIDIER, Justine GRATTEPAIN, Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRÉSENTES : Sophie MATHIEU par Colette MARTINET

SECRETARE DE SÉANCE : Justine GRATTEPAIN

---oooOooo---